

# Poussières de bois, l'ennemi invisible

Étude réalisée en Pays de la Loire **PAR** des artisans,  
**POUR** des artisans.

**Guide pratique**  
sur les risques et les mesures de prévention



# Édito Sommaire

Le document qui vous est présenté est le résultat de l'initiative de trois artisans de l'UNAMA labellisés AEF (Artisans Ébenistes de France).

Tout en étant pleinement conscients des risques de leur activité sur la santé des salariés, comme de la leur, ils ont pensé que les méthodes de prélèvements pouvaient être financièrement délicates à mettre en œuvre pour les artisans et que les investissements nécessaires étaient importants par rapport aux moyens que ces entreprises pouvaient dégager. C'est pourquoi, ils ont souhaité proposer des solutions simples et adaptées à l'artisanat, que ce soit pour un atelier existant ou pour la construction d'un atelier. Leur volonté est avant tout de fédérer les acteurs pour une meilleure prévention des risques, ce document en est le fruit.

Luc Barrière,  
Président de l'UNAMA

<b>Un risque majeur pour votre santé</b> .....	3
- Connaissez-vous vraiment les risques liés aux poussières de bois ?	
- Le témoignage d'un artisan	
- Un cancerogène avéré	
<b>... et d'autres risques souvent oubliés</b> .....	5
- L'encombrement des sols... et des conditions de travail détériorées	
<b>Je me pose les bonnes questions</b> .....	6
<b>Aspiration des machines traditionnelles</b> .....	7
- Des EPI pour des machines au captage insuffisant	
- Des contrôles périodiques pour une aspiration efficace	
- Qu'est ce qui peut améliorer la qualité de votre aspiration ?	
<b>À l'établi</b> .....	10
- Des mesures concrètes à mettre en œuvre	
- Quels sont les systèmes d'aspiration qui peuvent répondre à vos besoins ?	
<b>Les aides possibles &amp; les contacts</b> .....	12
- La Carsat peut vous apporter son aide	
- Les points de vigilance de votre projet	
<b>Les autres contacts</b> .....	13
- Les fournisseurs	
<b>Que dit la réglementation ?</b> .....	14
- Évaluation des risques	
- Risque ATEX	
<b>Pour aller plus loin</b> .....	15
- La cabine à vernis idéale	
- Les bonnes questions à se poser avant toute installation	

# Un risque majeur pour votre santé...



## Connaissez-vous vraiment les risques liés aux poussières de bois ?

Sachez que si vous ne prenez pas assez de précautions, vous pouvez porter atteinte à votre santé.

Les ennuis de santé peuvent se présenter sous 3 formes différentes :

- Sous une forme cutanée, cela peut donner un simple eczéma de contact, gênant mais pas dangereux.
  - L'atteinte des voies respiratoires peut provoquer des maladies beaucoup plus délicates comme asthme, alvéolite allergique extrinsèque, fibrose pulmonaire.
  - Mais aussi, les complications ORL peuvent être autrement plus dangereuses avec le **cancer des cavités naso-sinusiennes** (cancer de l'éthmoïde).
- Pour vous donner un ordre d'idée, voici quelques chiffres clés sur les risques liés à la santé.

## Un métier fortement impacté

Le tableau 47 des maladies professionnelles permet d'indemniser les victimes d'affection des poussières de bois.

Il faut savoir qu'il suffit d'une exposition de **5 ans** pour que le caractère professionnel soit pris en compte. Chaque année, au moins **10 salariés** de la région déclarent une maladie.

Le coût annuel des maladies de ce tableau est de **2,8 millions €** au niveau régional (*28 millions au niveau national*).

En plus des arrêts de travail qui désorganisent l'entreprise, ces coûts sont répercutés sur l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés.

**donc agissez en amont pour réduire votre exposition et celle de vos salariés.**

## Le témoignage d'un artisan

Travailler le bois n'est pas sans conséquence. Alain en sait quelque chose. Menuisier à la retraite, il a développé un cancer de l'éthmoïde à l'âge de 62 ans, 4 ans après avoir arrêté de travailler.

Alain a démarré dans le métier à l'âge de 15 ans.

*"Quand j'ai commencé, il n'y avait pas d'aspiration sur les machines, on portait peu voire jamais de masque. Et puis, à cette époque-là, on ne savait pas que les poussières de bois étaient nocives ..."*

La prise de conscience a commencé grâce aux visites de contrôle de l'inspection du travail.

*"Quand j'étais à mon compte, j'insistais pour que mes gars se protègent"* poursuit-il.

Pour autant, il avoue avoir souvent travaillé sans rien.

*"Par exemple, le masque. Ce n'est pas pratique, surtout quand on a des lunettes comme moi. Parfois, je ne voyais plus à cause de la buée !"*

Maintenant, les conditions de sécurité se sont renforcées, les salariés comme les employeurs sont plus informés et font plus attention. Néanmoins, cela ne fait pas tout.

*"Le problème, c'est surtout les poussières volatiles. Elles restent en suspension. Même si les machines sont arrêtées, il y en a toujours dans l'air. Et comme on ne les voit pas forcément, on ne pense pas à se protéger",* explique-t-il.

Alain a eu de la chance, il fait partie des 45 % qui ont un taux de survie au-delà de 5 ans. Même s'il a une diminution de l'odorat, il est en phase de guérison.

*"Mon ORL ne veut plus me revoir avant quelques années. C'est plutôt bon signe"* conclut-il malicieusement !



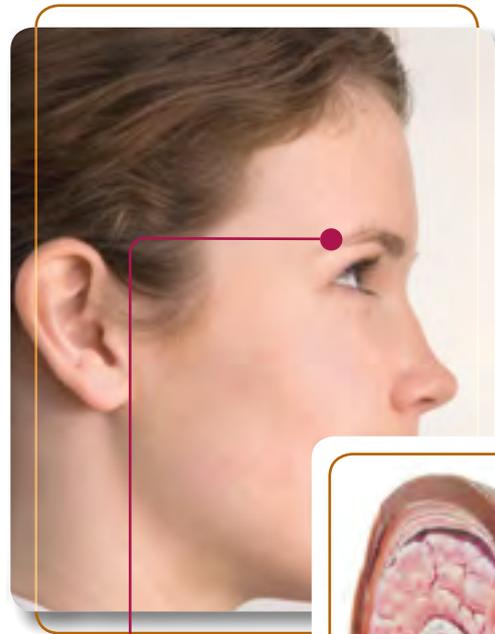
## Un cancérogène avéré

Les poussières de bois sont classées comme cancérogène avéré pour l'homme. Elles peuvent provoquer des pathologies respiratoires (*rhinite, asthme*) et cutanées (*irritations de la peau et des muqueuses, eczéma*).

Evidemment, la durée d'exposition constitue un facteur aggravant. Dans les cas les plus graves, l'inhalation de poussières de bois peut provoquer des cancers des cavités du nez et du sinus (cancer naso-sinusien\*).

Mais ce n'est pas tout, car ces poussières de bois sont également à l'origine d'incendies et d'explosions.

C'est pourquoi, nous vous recommandons de réaliser **une évaluation globale de vos risques**, afin de mettre en place les mesures de prévention les plus efficaces.



L'ethmoïde est un os qui entre dans la constitution des cavités orbitaires, nasales et crânienne. Il délimite notamment des cavités appelées sinus ethmoïdaux.



Voir page 15 - Références bibliographiques

\* Cancer naso-sinusien : les 1<sup>er</sup> signes cliniques de cette maladie sont souvent bénins et ignorés par les salariés, comme par leurs médecins. Il s'agit d'une simple obstruction nasale, d'un écoulement nasal chronique ou de saignements. Parfois, ces symptômes peuvent s'accompagner de douleurs faciales au niveau des yeux ou de sinusite. L'évolution de la maladie se traduit par un œil qui avance sur son orbite, une tendance à loucher, une perte de l'odorat, voire des troubles psychiques. N'hésitez pas à le signaler à votre médecin du travail, si vous observez l'un ou plusieurs de ces symptômes.

## ...et d'autres risques souvent oubliés

L'encombrement des sols...



### Conseils de pros

**N'oublions jamais qu'un sol propre :**

- C'est un gain de rentabilité !
- Ce sont des accidents du travail en moins !
- Ce sont des chutes évitées !
- Ce sont des déplacements facilités !

... et des conditions de travail détériorées



### Conseils de pros

**N'oublions pas qu'un atelier bien rangé :**

- Ce sont des nids à poussière supprimés !
- Ce sont des manutentions facilitées !
- C'est du confort et de la sécurité en plus !
- C'est une qualité de travail assurée !

Vous êtes soucieux de ces risques ?



# Aspiration des machines traditionnelles

## Quelques conseils pour vos démarches avec les fournisseurs

### Vous souhaitez réaliser une étude pour l'installation d'une aspiration ?

- Réalisez l'inventaire :
  - des différentes machines (avec le nombre de bouches d'aspiration et leur diamètre),
  - des capteurs à modifier par machine (à intégrer éventuellement dans la consultation des fournisseurs),
  - des besoins en bouches d'aspiration pour le nettoyage des sols et des machines,
  - du nombre de machines susceptibles de fonctionner en même temps, car les vérifications finales devront être réalisées dans cette configuration
- Consultez plusieurs fournisseurs,
- **Demandez des devis comparables**, mêmes termes pour la commande, mêmes dimensions, mêmes références pour le moteur,
- Demandez une étude à un organisme "expert", comme la Carsat par exemple, qui pourra vous conseiller et valider votre projet,
- Demandez la mesure des vitesses d'air après installation et enregistrer ces mesures dans le dossier d'installation, (Rappel : la vitesse de l'air doit être supérieure à 20m/s et inférieure à 25m/s).
- Exigez de votre fournisseur la normalisation des mesures,
- Réglez votre facture, **une fois toutes les mesures validées**.
- Établissez un cahier des charges (registre de vérification) de tous les points de contrôle ; veillez à ce que les mesures réalisées par une personne compétente soient reportées dans ce registre de vérification.

## Des EPI pour les machines au captage insuffisant

Vous devez faire la liste des machines pour lesquelles la captation est difficile (*ponceuse longue bande, ponceuse à chants, scie à format, etc.*) et travailler sur les améliorations possibles.

Sur ces machines, plus encore que sur les autres, vous devez préconiser les équipements de protection individuelle, même s'ils sont très contraignants et onéreux.

Préférez les masques anti poussières jetables **FFP3**, équipés d'une baguette métallique "Pince-nez", permettant d'assurer une bonne étanchéité lors de sa mise en place.

Mieux encore : le 1/2 masque équipé de cartouche P3 constitué en matériau souple.



Conseils de pros

Pensez à ranger votre masque dans un endroit propre et étanche.

Retrouvez toutes les aides possibles en page 12



Le TOP : aspiration sans sacs !

## Des contrôles périodiques pour une aspiration efficace

Une aspiration efficace se mesure aisément, dès l'installation et ensuite périodiquement (valeur recommandée de 20 à 25 m/s) à l'aide d'une sonde de Pitot.

**Attention s'il n'y a pas eu de petits trous dans les tuyaux : les mesures n'ont pas été prises par le fournisseur.**



Lors de l'installation il est primordial de dimensionner son aspiration en fonction du nombre de machines et futurs agrandissements.  
Vous n'êtes pas spécialiste en ventilation. Des organismes et des fournisseurs sérieux sont là pour vous conseiller sur les types d'aspiration et les lieux de stockage par exemple.

Sachez que l'UNAMA est équipée d'un appareil de mesures (sonde Pitot et appareil de mesure) et propose cette prestation à ses adhérents.

## Qu'est ce qui peut améliorer la qualité de votre aspiration ?

### Pendant l'aspiration

- Vérifier que les trappes (c'est à dire les registres) sont fermées et que les flexibles ne sont pas percés,
- Limiter la longueur des flexibles (moins de frottement d'air - perte de charge),
- Fermer les capots de protection, descendre les protecteurs à la bonne hauteur, brancher l'aspiration dès qu'on allume la machine (ou asservir l'aspiration à la machine),
- Vérifier les coudes d'aspiration (exemple délignures en sortie de scie) et mettre un piège à délignures.



Les registres automatiques, c'est mieux

### Au moment du stockage des poussières

- Limiter le remplissage des sacs ensacheurs au 2/3  
→ préférer plutôt un silo de stockage,
- Nettoyer régulièrement les manches filtrantes  
→ préférer plutôt un système de décolmatage automatique,
- Exiger le port des protections individuelles lors d'interventions dans des ambiances particulièrement empoussiérées.



### Sur le réseau

- Vérifier le serrage des raccords (prendre le temps de serrer les tuyaux au niveau des jonctions),
- Remplacer ou rendre étanches les trappes afin de réduire les pertes.



Video en ligne

### Au moment de l'entretien et du nettoyage de la zone machine

- Nettoyer les sols par les bouches aspirantes du réseau ou avec un aspirateur individuel,
- Éviter le balai et proscrire la soufflette, (un atelier nettoyé régulièrement c'est la garantie d'avoir un outil de travail performant, de respecter le travail des collègues et de gagner en rentabilité),
- Limiter les nids à poussières en préférant, par exemple, les meubles fermés pour ranger les gabarits et les outils, etc.

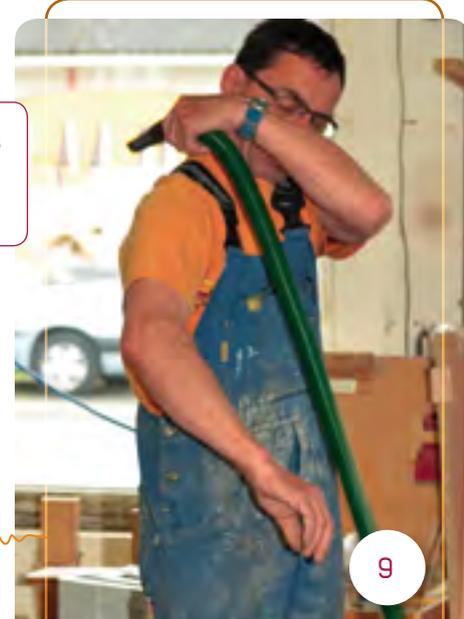


Fermé



Ouvert

Nettoyage des vêtements par aspiration plutôt que par soufflette.



Video en ligne

# À l'établi

## Des mesures concrètes à mettre en œuvre

### Pour les machines portatives

S'assurer qu'il soit possible de toutes les raccorder : il existe dans le commerce des adaptateurs au diamètre de l'aspirateur. À noter que si les machines ne sont pas prévues à l'origine pour être raccordées à un aspirateur, des buses de raccordements peuvent être réalisées sur mesure.

À défaut, le port d'un masque FFP3 est obligatoire.

S'assurer du nettoyage du poste de travail de l'opérateur

Proscrire l'usage du balai et de la soufflette,

Utiliser en priorité les accessoires mis à disposition avec les aspirateurs.

Périmètre et machines  
pris en compte dans ce chapitre

Établi et poste de montage et finition (avant vernis)  
Toutes machines portatives  
Interventions manuelles (ponçage en particulier)



Quels sont les systèmes d'aspiration qui peuvent répondre à vos besoins ?

1

Aspirateur mobile de classe M



"M comme Médium"

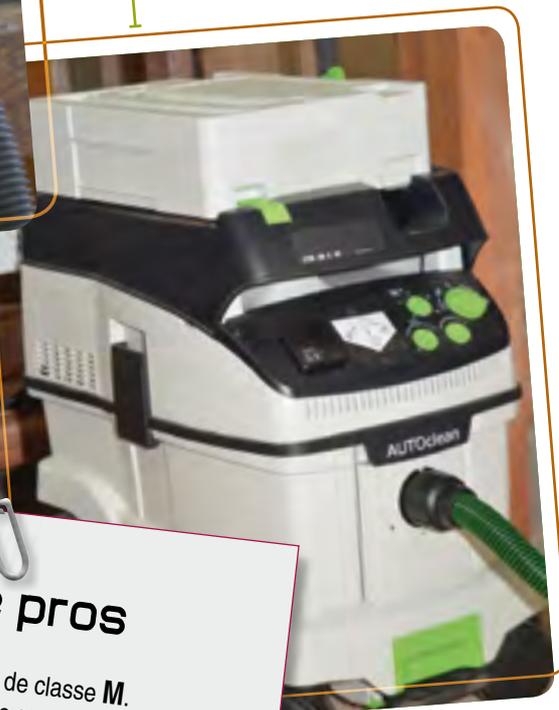
Préférer un aspirateur de classe M suivant la norme NF EN 60335-2-69[16] conçus :

- pour l'aspiration de poussières combustibles,
- de façon à faciliter le changement des filtres et le vidage de la cuve de stockage des poussières ;

et équipés :

- d'un système de décolmatage du filtre, cuve fermée sans émission de poussières,
- de filtres et d'accessoires antistatiques (flexible, canne...)

**Avantages** : Peu onéreux et peut être transporté sur les chantiers.  
**Inconvénients** : Une seule machine branchée par aspirateur.



## Conseils de pros

- Bien s'assurer qu'ils sont de classe M.
- Changer régulièrement les sacs.
- Préférer l'aspirateur avec décolmatage automatique.

# 2

Centrale haute dépression



## Conseils de pros

- Ne pas hésiter à demander à l'installateur de rendre compatible le raccordement sur chaque machine portable.
- Débit demandé pour une ponceuse orbitale : 80 m<sup>3</sup>/h.



**Avantages** : Possibilité de travailler avec plusieurs machines simultanément.  
**Inconvénients** : Son prix.

# 3

Table aspirante



**Avantages** : Complémentarité intéressante avec les systèmes d'aspiration cités précédemment.  
Matériel indispensable lors de travaux importants de ponçage manuel.  
**Inconvénients** : Son prix et un volume d'air très important.

## Conseils de pros

- Raccorder la table aspirante au réseau d'aspiration ou avoir un moteur avec ventilateur qui puisse la rendre autonome (évacuation extérieure obligatoire).
- Vitesse d'air = 0,5m/s à 10 cm de la table.

# Les aides possibles et les contacts

## La Carsat peut vous apporter son aide

Les contrôleurs de sécurité et ingénieurs conseils, vos interlocuteurs pour la prévention des risques professionnels peuvent vous aider à bâtir votre projet.

L'idéal est de les faire intervenir très en amont du projet afin qu'ils puissent vous apporter des conseils concernant les machines et les dispositifs de captage, le type de réseau adapté à votre activité. Ils peuvent faire intervenir les spécialistes en mesures physiques pour analyser les détails techniques de votre projet.

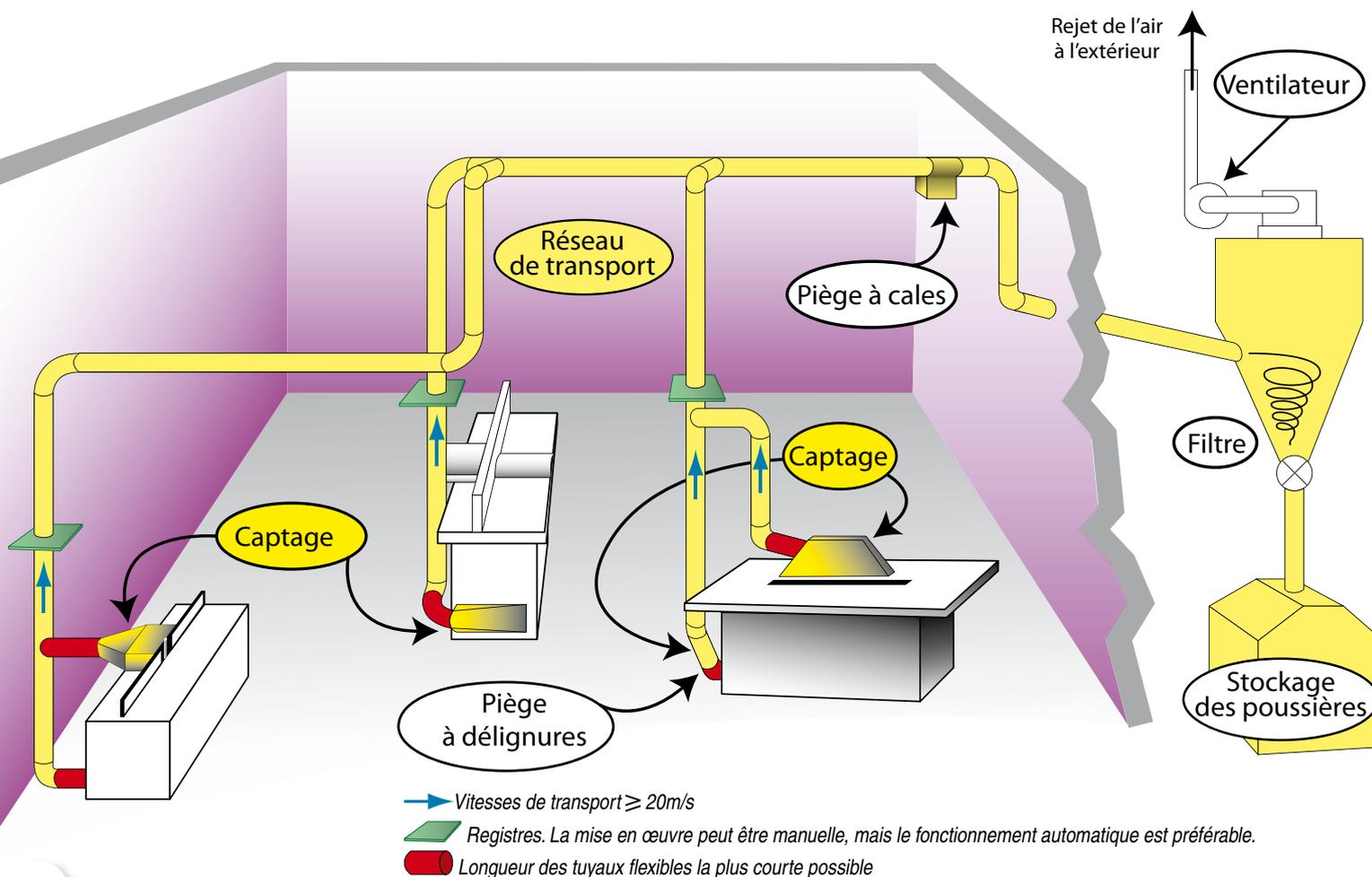
De la phase de définition de votre besoin, de consultation et de choix des fournisseurs jusqu'à la vérification des performances de votre système d'aspiration, ils sont à vos côtés pour que vous puissiez mettre en place un réseau adapté à vos besoins et protégeant au mieux vos salariés.

En parallèle à l'activité de conseil technique, le contrôleur de sécurité pourra vous informer sur les aides financières qui sont disponibles pour appuyer votre démarche et prendre en charge une partie des investissements liés à l'amélioration des conditions de travail.

N'hésitez pas à faire appel à votre interlocuteur Carsat, sa connaissance de l'activité du bois et son expérience des systèmes d'aspiration des polluants sont des atouts pour la mise en œuvre de votre projet.

## Les points de vigilance de votre projet

Le schéma rappelle les principaux points de vigilance pour la mise en œuvre d'un réseau d'aspiration de machines fixes.



# Les autres contacts

## Les fournisseurs

Aspirations des poussières de bois

### J Air

Gérard Jouquan  
9 rue Paul Langevin  
ZI de la Croix Cadeau  
49240 AVRILLÉ

☎ 02 41 42 39 06  
☎ 02 41 42 40 36

### Coral Ingenierie

75 rue Malacombe  
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

☎ 04 74 94 45 62  
☎ 04 74 94 39 76

✉ coral@coral-ingenierie.fr  
🌐 www.aspiration-filtration-industrielle.fr

### T.V.S.L.

5 route de la ZA - Saint Lin  
79420 REFFANNES

☎ 05 49 70 61 34  
☎ 05 49 70 60 46

🌐 www.tvsl.fr

### Cattin Filtration

rue de la Ceriseraie  
49070 BEAUCOUZE  
Contact : Philippe Poirier

☎ 02 41 22 19 40  
☎ 02 41 22 19 41

✉ chp@danthermfiltration.com

### Armor Ventilation SEE

#### GERGAUD

8 rue Brindejunc des Moulinais  
22190 PLERIN

☎ 02 96 74 57 27  
☎ 02 96 74 66 02

✉ armor-ventilation@wanadoo.fr

## Les fournisseurs

Systemes d'aspiration centralisée  
pour outils portatifs

### Captair

10 boulevard Louise Michel  
ZI Les Aunettes  
910300 EVRY CEDEX

☎ 01 64 97 07 99  
☎ 01 64 97 08 09

🌐 www.captair.fr

### Pharaon

rue Neufs Bonniers Brillon  
BP 50016  
59731 ST AMAND LES EAUX CEDEX

☎ 03 27 09 11 11

🌐 www.pharaon.fr

### Aspiration Industrielle

16 avenue de l'énergie  
BP 70 - 67800 BISCHEIM

☎ 03 88 33 71 30  
☎ 03 88 62 42 40

✉ info@aspi.fr  
🌐 www.aspi.fr

### Tooltechnic Systems France

Marque Festool  
47 Grande allée du 12 février 1934  
77448 MARNE LA VALLÉE CEDEX

☎ 01 60 06 64 30  
☎ 01 60 06 62 26

🌐 www.festool.fr

### Spanesi France SARL

26 route de Chizé  
ZA Sud  
79370 CELLE SUR BELLE

☎ 05 49 05 15 08  
☎ 05 49 05 19 66

Contact :  
Pascal Paillette - 3 impasse des Typhas - 35890 LAILLE  
☎ 06 14 49 14 82 - ☎ 02 99 42 34 14

🌐 www.spanesi.com

### Nederman SAS

7 rue des Longues Raies  
ZAC de la Barogne  
77230 MOUSSY LE NEUF

☎ 01 60 03 82 82  
☎ 01 60 03 82 83

Contact : Abel Herviault - 06 11 85 84 95

🌐 www.nederman.fr

### Sape France

Coupeauville  
76133 EPOUVILLE

☎ 02 35 30 06 35  
☎ 02 35 30 05 53

🌐 www.sape.fr

### Weinmann Technologies (AIRCO)

3 rue de la Gare  
67980 HANGENBIETEN

☎ 03 88 59 50 00  
☎ 03 88 96 58 50

✉ weinmann@weinmann.fr  
🌐 www.weinmann.fr

### Nilfisk Advance

26 avenue de la Baltique  
ZA de Courtabœuf  
BP 246 - 91140 VILLEBON/YVETTE

☎ 01 69 59 87 00  
☎ 01 69 59 87 01

Contact Application industrielles pour l'ouest : JC Nouail - 02 97 42 31 48

🌐 www.nilfisk.fr

Les fournisseurs cités ci-dessus ont réalisé des installations répondant à nos exigences. Votre Carsat peut vous fournir des listes complémentaires de fournisseurs.

# Que dit la réglementation ?

Les travaux exposant aux poussières de bois figurant sur la liste des procédés cancérogènes avérés pour l'homme, des mesures de prévention particulières et un suivi médical renforcé sont applicables aux travailleurs du bois. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, la réglementation impose une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle de **1mg/m<sup>3</sup>**, à ne pas dépasser en moyenne sur 8 heures dans les lieux de travail. Cette valeur limite doit être considérée par tout employeur comme un objectif minimal de prévention, car tout salarié doit être le moins exposé possible. Obligation est faite à chaque employeur d'assurer la santé et la sécurité de ses salariés.

La démarche de prévention s'articule autour de 3 étapes successives :

1. Évaluer les risques,
2. Gérer les risques,
3. Assurer un suivi médical spécifique.

Pour plus d'information sur la démarche de prévention, contactez la Carsat ([www.carsat-pl.fr](http://www.carsat-pl.fr)).

## Évaluation des risques

Les résultats de l'évaluation des risques doivent être consignés dans le Document Unique (DU) et permettre à l'employeur de prendre les mesures de prévention les mieux adaptées.

Le caractère cancérogène des poussières de bois impose d'évaluer l'exposition par salarié ou groupe de salariés de manière homogène à partir de 2 critères :

1. Le degré d'exposition, c'est à dire qu'il appartient à l'entreprise d'évaluer régulièrement les concentrations de poussières aux différents postes de travail,
2. La durée d'exposition, c'est à dire une évaluation individualisée en fonction de l'activité des salariés, y compris ceux qui travaillent à temps partiel ou ceux occupant plusieurs postes (atelier et chantier par exemple).

## Risque ATEX

Les nouvelles dispositions du Code du travail en matière de protection des salariés vis à vis des risques d'ATmosphères EXplosives (ATEX) concernent toute entreprise qui stocke et/ou met en œuvre des substances inflammables à l'état de gaz, de vapeur, d'aérosol ou de solide pulvérulent.

Le bois est un matériau combustible : sous forme de poussières en suspension dans l'air, il peut conduire à des explosions. Ces explosions peuvent être déclenchées par une décharge d'électricité statique pour les poussières les plus fines.

La prévention du risque explosion dans les ateliers, consiste à éviter la formation de nuages de poussières et le dépôt de poussières susceptibles d'être remis en suspension dans l'air :

- par une aspiration fréquente des zones empoussiérées,
- par la mise en place de systèmes de captage à la source permettant d'évacuer ces poussières (*attention : c'est dans ces installations de captage que les concentrations en poussières sont susceptibles d'être les plus élevées et par conséquent les plus dangereuses vis à vis du risque "explosion"*).

Des cas d'explosion sont répertoriés, notamment au niveau des silos (36% des explosions dans cette branche d'activité), des dépoussiéreurs (17%), des broyeurs (10%).

Afin de respecter les exigences de la réglementation ATEX, il appartient au chef d'établissement de :

- délimiter les zones à risques,
- entretenir les installations,
- prendre des mesures organisationnelles en termes d'information et de formation.

Les matériels électriques et non électriques fournis doivent être adaptés à chaque zone.

Il existe de nombreux textes sur la réglementation ATEX. Retrouvez-les sur les sites référencés :

INERIS : [www.ineris.fr/fr/prestations/certification-ineris/atex](http://www.ineris.fr/fr/prestations/certification-ineris/atex)

INRS : [www.inrs.fr/accueil/risques/incendie-explosion](http://www.inrs.fr/accueil/risques/incendie-explosion)

Légifrance : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr), recherche "arrêté du 12 aout 2010"

# Pour aller plus loin

## La cabine à vernis idéale

- La taille de la salle à vernir : 8m x 4m en 2 parties (soit 32 m<sup>2</sup>),
- Une partie vernissage de 5m x 4m soit 20m<sup>2</sup> comprenant la cabine à vernis de 2 ou 3 m (longueur) x 2 à 2.30 m (hauteur) x 1,40 m (profondeur),
- Une partie de 3m x 4m soit 12m<sup>2</sup> avec chauffage et petite ventilation pour l'extraction des solvants.
- Une arrivée d'air en face de la cabine.

### La cabine à vernis

La cabine est constituée de la partie filtre que l'on voit, avec son entourage sur les cotés et au dessus. À l'inverse, tout ce qui se trouve devant et dans la pièce n'en fait pas partie et n'est pas soumis aux mêmes normes.



## Les bonnes questions à se poser avant toute installation

- Quelle est la largeur de cabine idéale (*Orientation des pièces longues*) ?
- Quels types de filtres utiliser pour l'entrée d'air et pour éviter de mettre la cabine en dépression, (*que l'air soit pris à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment*) ?
- Quels types de filtres choisir pour la cabine à vernis et les coefficients de passage d'air ?
- Quelles caractéristiques du moteur pour la cabine à vernis, en fonction des filtres posés ?
- Quels sont les témoins de saturation des filtres à vernis et quel entretien pour les filtres ?
- Un apport d'air mécanique est-il utile pour éviter de mettre la cabine en dépression ?
- Quel type de chauffage utiliser pour la partie désolvatation (*opération de séchage des pièces*) ?
- Est-on obligé de coupler le pistolet avec le démarrage du ventilateur et une mise à la terre de la cabine ?

## Références bibliographiques

### Brochures INRS

- ED 750 : Guide pratique de ventilation n°12 "Seconde transformation du bois".  
[www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20750](http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20750)
- ED 978 : **Poussières de bois** - Guide de bonnes pratiques en 2<sup>e</sup> transformation.  
[www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20978](http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20978)
- ED 974 : **Poussières de bois** - Prévenir les risques.  
[www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20974](http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20974)
- ED 6101 : **Installation d'aspiration de poussières pour machines à bois fixes**.  
[www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206101](http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206101)
- ED 6021 : **Incendie et explosion dans l'industrie du bois**.  
[www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206021](http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206021)
- ED 841 : **Conception des dispositifs de captage sur machine à bois**.  
[www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20841](http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20841)
- ED 6052 : **Installations d'aspiration de poussières pour des machines à bois portatives et pour le nettoyage**.  
[www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206052](http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%206052)

### Brochures Carsat

#### Carsat Bretagne : Aspiration des poussières de bois sur machines fixes

Guide de bonnes pratiques - Démarche préalable à la réalisation d'une installation  
[www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

#### Carsat Bourgogne et Franche-Comté : Poussières de bois - Démarche et principes

[www.carsat-bfc.fr](http://www.carsat-bfc.fr)



Retrouvez en vidéo les bonnes pratiques présentées dans ce guide,  
sur [carsat-pl.fr](http://carsat-pl.fr), rubrique :

Entreprises > Prévenir vos risques professionnels > Les risques & les thèmes > Poussières de bois

## Remerciements

Merci aux compagnons du Tour de France de Cholet de nous avoir prêté gracieusement une salle, pendant les 6 premières rencontres, ainsi que tous les artisans de la région, qui par leur mobilisation et leur présence nous ont encouragés dans notre démarche.

## Contacts

### UNAMA

28bis avenue Daumesnil - 75012 Paris  
Tel : 01 44 68 18 82 - Fax : 01 44 74 37 66  
[unama@mobilier.com](mailto:unama@mobilier.com)  
En bretagne : [unamabretagnepaysdelaloire@hotmail.fr](mailto:unamabretagnepaysdelaloire@hotmail.fr)

### Carsat Pays de la Loire

2 place de Bretagne - 44932 Nantes cedex 9  
[carsat-pl.fr](http://carsat-pl.fr)

### Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire

6 Bd des Pâturaux  
44 965 Sainte-Luce-sur-Loire cedex  
Tel : 02 51 13 31 31 - Fax 02 51 13 31 30  
[www.cm-paysdelaloire.fr](http://www.cm-paysdelaloire.fr)

### RSI Pays de la Loire

44952 Nantes cedex 9  
Tel : 02 72 01 27 27 - Fax : 02 72 01 27 28  
[www.rsi.fr/paysdelaloire](http://www.rsi.fr/paysdelaloire)

